

Définition de cas de réinfection au SARS-CoV-2 (COVID-19)

23/12/2020

Conformément à la **définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19)**, le risque de réinfection est considéré comme négligeable dans un délai de 2 mois après l'infection. Passé ce délai, toute personne testée positive pour le SARS-CoV-2 une seconde fois constitue une suspicion de réinfection par le SARS-CoV-2 et doit faire l'objet d'une investigation. Les définitions ci-dessous précisent les critères permettant de classer une suspicion de réinfection en cas possible, probable ou confirmé de réinfection. Pour plus d'informations sur la prise en charge de ces cas, veuillez consulter la conduite à tenir de SPF.

Cas possible de réinfection au SARS-CoV-2

Toute personne, symptomatique ou non, qui :

- a été testée positive pour le SARS-CoV-2 deux fois, par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP) ou par test antigénique, **avec un délai minimum de 2 mois sans symptômes évocateurs de COVID-19 entre les deux tests positifs ; OU**
- a un antécédent de symptômes cliniques évocateurs de COVID-19 et pour lequel un diagnostic sérologique de COVID-19 datant de plus de deux mois a été réalisé conformément **aux recommandations de la HAS**, et qui **après un délai minimum de 2 mois sans symptômes évocateurs de COVID-19 est testée positive** pour le SARS-CoV-2 par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP) ou par test antigénique.

Cas probable de réinfection au SARS-CoV-2

Tout cas possible de réinfection remplissant au moins un des critères suivants* :

- Critère épidémiologique : contact à risque documenté avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant le deuxième test positif ;
- Critère biologique :
 - Ct inférieur à 33 lors du 2^e test positif si réalisé par RT-PCR avec résultat de Ct disponible
 - Données sérologiques disponibles pour les deux épisodes et témoignant d'une infection active en cours (présence d'antigène N ou d'IgM) ou montrant une augmentation du titre en anticorps témoignant d'un effet rappel lié à la nouvelle infection.

* En cas d'immunodépression, une excrétion virale prolongée pouvant dépasser 2 mois post-infection a été décrite chez les patients atteints de COVID-19. Pour cette raison, le classement en cas probable de réinfection sera conditionné à :

- Soit l'association du critère épidémiologique **ET** du critère biologique ;
- Soit l'association du critère biologique **ET** un test moléculaire négatif réalisé entre les deux épisodes.

Cas confirmé de réinfection au SARS-CoV-2

Tout cas possible ou probable de réinfection remplissant l'un des deux critères biologiques suivants :

- Données de séquençage disponibles pour le 2^e prélèvement positif, montrant l'infection par un variant du SARS-CoV-2 détecté en France pour la première fois après le 1^{er} épisode de COVID-19 documenté chez cette personne ;
- Données de séquençage disponibles pour les deux prélèvements positifs et montrant l'infection successive par deux variants différents du SARS-CoV-2, sur la base des connaissances scientifiques disponibles à ce stade.

Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.